



# **ECOSPORT** **AWARDS**

## **RÉGLEMENT**

# RÈGLEMENT

## ECOSPORT AWARDS

### ARTICLE 1 : L' ORGANISATEUR

La Commission Développement Durable de l'UNION sport & cycle, syndicat professionnel régi par la loi de 1884, immatriculé sous le numéro SIREN 824 397 038, dont le siège se situe 27-33, rue du Colonel Pierre Avia - 75015 PARIS organise un concours intitulé «prix sport et environnement - ECOSPORT AWARDS » soumis à conditions et accessible via le site internet : [www.ecosport-awards.com](http://www.ecosport-awards.com)

### ARTICLE 2 : OBJET DU PRIX

Les ECOSPORT AWARDS s'inscrivent dans le cadre historique de la convention « Sport et Environnement » signée en 2011 entre d'une part la FPS, l'un des syndicats fondateurs de l'UNION sport & cycle et d'autre part le Ministère des Sports et le Ministère de l'Ecologie.

Cette initiative de valorisation d'entreprises les plus volontaristes dans le domaine de la protection de l'environnement s'appuie sur la conviction que ce secteur de l'industrie du sport et des mobilités actives peut jouer un rôle écologique significatif et accompagner les indispensables prises de conscience de notre société dans ce domaine. La nature reste le terrain d'expression de nombre de pratiques sportives, sa préservation répond aux attentes de la clientèle finale de ces entreprises et donc aux exigences de ce marché.

Concrètement, les ECOSPORT AWARDS promeuvent les réalisations des entreprises de la filière sport et mobilités actives qui intègrent la protection de l'environnement dans leurs mises en marché de produits et de services à travers différentes catégories de prix, telles que prévues à l'article 7.

### ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les ECOSPORT AWARDS sont ouverts aux entreprises et organisations exerçant une activité dans le secteur du sport, des loisirs et des mobilités actives (fabrication, distribution ou services). La candidature doit émaner d'une entreprise domiciliée en France.

L'entreprise peut présenter aux ECOSPORT AWARDS une réalisation menée à bien par elle ou en partenariat avec d'autres acteurs. Pour être éligible, elle doit être disponible, donc toujours commercialisée s'il s'agit d'un produit ou d'un service, et opérationnel, s'il s'agit d'un bâtiment ou d'un événement et vérifiable.

La participation est gratuite pour l'ensemble des participants, adhérents de l'UNION sport & cycle ou non. La participation entraîne l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Une même entreprise peut présenter la même année des dossiers dans une ou plusieurs catégories de prix.

# RÉGLEMENT

## ECOSPORT AWARDS

### ARTICLE 4 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site [www.ecosport-awards.com](http://www.ecosport-awards.com)

Le dossier de candidature est à renvoyer de préférence par email à [contact@ecosportawards.com](mailto:contact@ecosportawards.com)

Ou par courrier à :

**UNION sport & cycle**  
**Commission Développement Durable**  
**27-33 rue du colonel Pierre Avia**  
**75015 PARIS**

Pour être jugés recevables, les dossiers de candidature présentés par les entreprises doivent :

- avoir été envoyés ou déposés à temps, c'est à dire en respectant la date limite indiquée ci-dessus
- avoir été remplis de façon lisible par tout moyen, y compris sous forme manuscrite en respectant la date de clôture indiquée sur le formulaire.

Les candidats s'engagent à fournir de façon sincère des éléments aussi exacts que possible dans le cadre de leur candidature et le remplissage du formulaire de candidature.

### ARTICLE 5 : CRITÈRES DE SÉLECTION DES DOSSIERS

La sélection des dossiers est réalisée par un jury, qui apprécie les réalisations des candidats sur la base des éléments présentés dans leurs dossiers de candidature (formulaires remplis) et de leurs éventuelles pièce-jointes (tout élément permettant de mieux illustrer l'initiative - annexes, photos, vidéos de présentations, plans, copie de brevet, exemplaire du produit,...)

Les principaux critères d'appréciation des réalisations sont les mêmes pour toutes les catégories, tout au long du processus du concours (réunion du jury). Ces critères sont les suivants :

- La performance environnementale de la réalisation (la performance)
- le caractère innovant de la réalisation (l'originalité)
- le caractère exemplaire de la réalisation et l'effet d'entraînement possible sur les autres acteurs économiques du secteur (l'exemplarité)
- la qualité du dossier

Pour les ECOSPORT AWARDS, les catégories de prix et leurs conditions spécifiques sont présentées en annexe 1.

# RÈGLEMENT

## ECOSPORT AWARDS

### ARTICLE 6 : LE JURY, COMPOSITION, RÔLE ET ENGAGEMENTS

#### **COMPOSITION et PRESIDENCE**

Le jury des ECOSPORT AWARDS est composé de représentants des partenaires des ECOSPORT AWARDS, ainsi que de représentants d'institutions scientifiques, environnementales et universitaires.

Lors de la première séance du Jury, les membres élisent parmi eux son ou sa président (e) qui a pour mission :

- de présider et animer les séances
- de représenter le Jury devant les médias, les institutions pendant la période référence du prix, et notamment pendant la cérémonie de remise.

Lors des décisions du Jury et en cas d'égalité de voix, celle du Président est prépondérante.

#### **ROLE**

Les travaux du Jury sont pilotés par la Commission Développement Durable de l'UNION sport & cycle, qui en assure également les convocations et le secrétariat. Ce pilotage est assuré en partenariat étroit avec la présidence du Jury.

Chaque année, le jury définit et valide les différentes catégories de prix. S'il estime que le nombre de candidatures dans une catégorie est insuffisant (ou au contraire trop important), il peut décider de restreindre ou regrouper les catégories (ou au contraire en créer de nouvelles).

Pour chaque catégorie de prix, le jury désigne au plus trois « entreprises nominées » et une « entreprise lauréate ».

la notion d'« entreprise nominée » permet d'identifier notamment lors de la cérémonie de remise des prix et dans la communication globale sur l'opération, les réalisations remarquables d'autres entreprises que celle récompensée in fine par le jury. Cette qualité d'« entreprise nominée » ne donne pas lieu à la remise de l'ECOSPORT AWARD.

la désignation d'« entreprise lauréate » identifie l'entreprise vainqueur parmi les entreprises nominées dans chaque catégorie.

Si le jury le juge nécessaire, il peut prendre l'initiative de contacter une entreprise candidate pour lui demander des informations complémentaires sur son dossier.

Les décisions du jury sont sans appel. Une décision d'un jury ne peut être annulée que si une erreur ou une tromperie délibérée est mise à jour dans les déclarations de l'entreprise nominée ou l'entreprise lauréate, pendant ou après la réunion du jury concerné, ou encore si une infraction ou un manquement est constaté.

# RÈGLEMENT

## ECOSPORT AWARDS

### **ENGAGEMENTS**

Les membres du Jury des ECOSPORT AWARDS sont tenus de respecter la confidentialité des informations concernant l'entreprise dont ils auront connaissance au cours du processus d'examen des dossiers.

Par ailleurs, si l'un des membres du jury a partie liée, c'est à dire en relation professionnelle ou personnelle avec l'une des entreprises (ou l'un de ses dirigeants) nominées, il est tenu de le déclarer à l'ouverture de la réunion du jury. Cette situation consistant à avoir « partie liée » est différente de la situation consistant à être « juge et partie » - membre du jury travaillant directement pour l'entreprise nominée - laquelle entraîne l'exclusion du jury pour la catégorie concernée par ce cas de figure.

### **ARTICLE 7 : PROCLAMATION DES RÉSULTATS ET CÉRÉMONIE DE REMISE DES PRIX**

La proclamation des résultats donne lieu chaque année à la diffusion d'un dossier de presse comprenant des informations sur les dossiers des entreprises nominées et récompensées, ainsi qu'à la mise en ligne de ces informations sur le site internet [www.ecosportawards.com](http://www.ecosportawards.com)

Le palmarès est rendu public lors d'une cérémonie de remise de trophées. Un lauréat est désigné par catégorie. Les lauréats se verront remettre les prix suivants :

- Un trophée
- Un diplôme

En annonce de la cérémonie de remise des ECOSPORT AWARDS, un communiqué de presse est adressé par l'UNION sport et cycle aux différents médias partenaires de l'opération.

Le reportage de la cérémonie est également proposé aux médias et reste ensuite disponible via le site de l'UNION sport & cycle.

Après la cérémonie des ECOSPORT AWARDS, les entreprises lauréates peuvent en faire état dans leur propre communication, en respectant les éventuelles indications fournies par les organisateurs.

### **ARTICLE 8 : AUTORISATION DE PROMOTION DES DOCUMENTS TRANSMIS PAR LES PARTICIPANTS**

Les participants autorisent l'organisateur à rendre public une information (non confidentielle) sur leur réalisation et à utiliser leur nom, adresse et image (logo, photographies, reportage vidéo) dans le cadre de la proclamation des résultats et à des fins de valorisation et de promotion des trophées.

# RÉGLEMENT

## ECOSPORT AWARDS

### ANNEXE 1 : LES CATÉGORIES D'ECOSPORT AWARDS

Les ECOSPORT AWARDS sont délivrés dans les catégories suivantes :

#### **LE PRIX DES STRUCTURES ET LIEUX DE PRATIQUE**

Innovation environnementale consacrée aux lieux et espaces accueillant du public (ex : magasins, entrepôts...) ou des pratiquants (ex : salles de sport, terrains et sols sportifs...)

Promouvoir un environnement sain sans renoncer à la performance : ce prix s'adresse aux acteurs qui exploitent ou commercialisent des structures de pratique et/ou des équipements sportifs et/ou des bâtiments conçus pour avoir le plus faible impact environnemental possible.

#### **LE PRIX DE L'ÉCO-CONCEPTION** (catégorie réservée aux entreprises membres de l'USC)

Durabilité et emploi de matière décarbonée

Le prix de l'écoconception valorise un produit dont l'exigence en matière de performance ou en matière d'information y compris les processus mis en place tout au long de sa chaîne de valeur, vise à le rendre plus durable sur le plan environnemental.

#### **LE PRIX DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE**

Mise en place durable de solution de collecte, de réemploi, de réparation, de recyclage...

Le prix de l'économie circulaire récompense une initiative favorable à une meilleure prise en charge des produits en fin de vie, que ce soit par la réparation ou la réutilisation, l'optimisation de la collecte, du réemploi ou par le recyclage.

#### **LE PRIX ENTREPRISE RESPONSABLE ET ENGAGEMENT DURABLE**

Ce prix s'adresse aussi bien aux acteurs de la société civile qu'aux entreprises privées. Il récompense une action engageante et exemplaire de l'écosystème « sport, loisirs et mobilité active » ayant pour objectif de faire changer durablement les comportements individuels et/ou collectifs. (ex : fondation, reporting extrafinancier...)

#### **LE PRIX SPÉCIAL DU JURY ECOSPORT** (catégorie est réservée aux entreprises membres de l'USC)

Le prix spécial du Jury récompense l'entreprise qui par son audace, son ingéniosité et l'originalité de son initiative a apporté une réponse durable aux nouveaux défis environnementaux du secteur sport et mobilité active.



# **ECOSPORT** **AWARDS**

**INFORMATIONS : [WWW.ECOSPORT-AWARDS.COM](http://WWW.ECOSPORT-AWARDS.COM)**  
**EN CAS DE QUESTIONS : [CONTACT@ECOSPORTAWARDS.COM](mailto:CONTACT@ECOSPORTAWARDS.COM)**